



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/09/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 16

Nombre de suffrages : 21

Date de convocation

12/09/2024

Date d'affichage

13/09/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :

Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, Mme HONTAA Corinne, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, Mme PAYOT Marie, M. SANCHEZ Laurent

Procuration(s) :

M. JUNQUET Fabien donne pouvoir à Mme DURAND Pascale, M. PEDROSA Raphaël donne pouvoir à M. METGE Jean-Paul, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à M. CHABROUT Guy, M. MIMIN Matthieu donne pouvoir à Mme MULLER Véronique, Mme VILLENEUVE Jocelyne donne pouvoir à Mme MOUSSU-RIZAN Renée

Etai(ent) absent(s) :

M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre

Etai(ent) excusé(s) :

M. JUNQUET Fabien, M. MIMIN Matthieu, M. PEDROSA Raphaël, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : 49

Objet : Approbation du programme de travaux 2024 - TE64

La Commune a sollicité TERRITOIRE D'ENERGIE 64 afin de procéder aux travaux suivants :

- 22GEEP220 NAY : GROS ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC :
Ensemble accidenté derrière boutique LE SOULOR
- 23GEEP097 NAY : GROS ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC :
Pose réseau sur façade - Place Maxime Boyrie
- 23GEEP109 NAY : GROS ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC :
Dépose définitive de 2 lanternes - Impasse du Chemin de Montreuil - voie privée de l'entreprise CANCE

Monsieur le Président du TERRITOIRE D'ENERGIE 64 a informé la Commune du coût des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise CEGELEC RESEAUX BEARN.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant des dépenses et de voter le financement de ces travaux.

Vu l'avis favorable de la commission patrimoine, travaux, urbanisme et voirie du 9 septembre 2024,

CECI ETANT EXPOSE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le TERRITOIRE D'ENERGIE 64 de l'exécution des travaux.

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser pour l'opération 22GEEP220 NAY, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	1 501,57 €
- frais de gestion du TE64	69,09 €
TOTAL	1 570,66 €

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser pour l'opération 23GEEP097 NAY, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	845,16 €
- frais de gestion du TE64	38,31 €
TOTAL	883,47 €

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser pour l'opération 23GEEP109 NAY, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	95,76 €
- frais de gestion du TE64	4,34 €
TOTAL	100,10€

ACCEPTTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le TE64 lorsque les travaux sont éligibles.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à NAY
Le Maire,
Signé BB
Bruno BOURDAA